RÉGION NORMANDIE	**Atouts Normandie** **PROJET DE JEUNES**	
	Thème : Jeunesse, citoyenneté, vie associative	
	Objectif stratégique	**Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle**
	Mission	**Accompagner la jeunesse et favoriser son épanouissement**
	Territoire	**Normandie**
	Type d'aide	**Subvention**

(CONTEXTE / INTRODUCTION)

Les bénéficiaires du volet Loisirs d'Atouts Normandie peuvent solliciter une aide « Projet » de la Région pour l'élaboration d'un projet individuel ou collectif contribuant à l'animation du territoire normand.

OBJECTIFS

Il s'agit de permettre aux jeunes de développer une expérience au travers de la conception et de la mise en œuvre d'un projet. Le projet permet aux jeunes de s'ouvrir des perspectives personnelles, voire professionnelles.
Les projets doivent contribuer à l'animation du territoire normand. Les(s) porteur(s) du projet sont incités à solliciter une structure reconnue afin d'être accompagnés dans leur phase de conception et de mise en œuvre (association, relais Atouts Normandie, Point et Bureau Information Jeunesse, M.J.C., service de collectivité...).

BENEFICIAIRES DE L'AIDE

Les jeunes, âgés de 15 à 25 ans, ayant adhérés au volet loisirs d'Atouts Normandie.

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE ET CRITERES D'ELIGIBILITE

Pour être recevable, le projet doit :

- Se dérouler en Normandie et contribuer à l'animation du territoire normand,
- Etre organisé dans le cadre d'une association de jeunes ou en lien avec une structure accompagnatrice,
- Etre suffisamment anticipé : la demande doit être déposée au minimum 3 mois avant la date du projet,

L'avantage Projet de jeunes ne peut financer :

- Les projets en lien avec le cursus d'études, les stages à l'étranger, les séjours linguistiques,
- Les projets de voyages,
- Les projets similaires plus de deux années consécutives,
- Les projets relevant des événements organisés par une association et non portés par les jeunes,
- Les projets d'actions caritatives pour récolter des dons,
- Les projets pour des demandes d'équipement et de matériels,
- Les projets liés aux soirées et aux galas ou liés à la participation à une manifestation (4L Trophy, raids…).

Aussi, il est à noter que le montant de l'aide pourra être majoré dans le cadre de projets relatifs à « l'urgence écologique ».

MODALITES D'ACCÈS

Le(s) porteur(s) de projet doit/doivent renseigner le formulaire accessible depuis un compte Atouts Normandie ou en ligne sur l'Espace des aides de la Région Normandie, à l'adresse suivante : https://monespace-aides.normandie.fr et fournir les éléments suivants :

- Les statuts de la structure accompagnatrice ou de l'association de jeunes,
- Le numéro de Siret,
- L'IBAN de la structure.

Le formulaire doit présenter :

- Le rôle du ou des jeunes dans le projet,
- Le calendrier des actions menées pour faire aboutir le projet,
- Un budget prévisionnel équilibré (les charges doivent être égales aux produits), faisant apparaitre les subventions sollicitées auprès des partenaires, dont la Région. Les postes de dépenses devront être détaillés dans le descriptif du projet (des devis pourraient être sollicités).

En déposant sa demande d'aide, le porteur du projet s'engage par ailleurs à :

- mentionner le soutien de la Région sur les outils et supports de communication liés au projet ;
- informer la Région de tout changement de nature à modifier le projet initial (en particulier les dates) ;
- autoriser la Région Normandie à communiquer sur le projet (site internet, Facebook, etc…).
- témoigner auprès des publics visés par le dispositif.

Les services de la Région pourront conseiller les porteurs dans la phase d'élaboration du projet.

MODALITES D'INSTRUCTION

A la suite du dépôt du dossier, les projets feront l'objet d'une présentation auprès des référents du dispositif afin d'en exposer les grandes lignes (les objectifs, l'implication des jeunes, le partenariat, les actions menées...). Cette présentation pourra être réalisée en présentiel, par téléphone ou en visioconférence.

Une fois finalisé, le dossier fera l'objet d'une étude par l'instance de pilotage du dispositif qui se réunira avant de soumettre les dossiers complets à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Régional. Les dates de réunion de cette instance seront affichées sur le site Atouts Normandie. Tout dossier incomplet ne pourra être instruit.

Aucune aide ne sera délivrée à titre rétroactif. La demande d'aide doit être formulée avant le début du projet pour lequel celle-ci est sollicitée.

Les aides sont attribuées dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible.

MODALITES DE CALCUL ET DE VERSEMENT

L'aide s'échelonne en fonction du projet. Le montant de l'aide est plafonné à 3 000 €. Une attention particulière sera portée aux projets qui présenteront des co-financements. L'aide est versée à la personne morale, à savoir l'association de jeunes ou la structure accompagnatrice.

MODALITES DE RECOURS

Le porteur du projet dispose d'un délai de 2 mois à compter de la date de réception de la notification de la décision d'acceptation ou de refus d'aide régionale pour exercer : - un recours gracieux auprès du Président du Conseil Régional, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ; - un recours contentieux auprès du Tribunal administratif. En cas de recours gracieux, le délai de recours contentieux est prorogé à compter de la notification de la décision. Les litiges relatifs à l'exécution du présent règlement relèvent de la compétence du Tribunal administratif de Caen.

MODALITES DE RESTITUTION

Dans les trois mois qui suivent la date de fin du projet, le bénéficiaire devra transmettre les pièces justificatives suivantes à l'adresse mail atouts@normandie.fr :

- un bilan moral et financier écrit (budget réalisé) de son action ;
- les documents permettant d'illustrer son bilan et de valoriser le projet (photos, diaporama, film …).

Passé ce délai de 3 mois, l'aide financière sera déclarée caduque et il sera demandé le remboursement de l'intégralité de l'aide attribuée.

EN SAVOIR PLUS

Contact : Clément LEVESQUE

Direction Jeunesse et Sport
Mail : clement.levesque@normandie.fr
Téléphone : 02.31.06.89.38